

Votants : 72

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 03 novembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 10 novembre 2025

GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE - CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER 7/9 RUE DE L'ANCIEN MUSÉE AUPRÈS DE LA VILLE DE NIORT

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET pouvoir à Thibault HEBRARD, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Romain DUPEYROU, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Elmano MARTINS, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Alain LECOINTE pouvoir à Jacques BILLY, Elisabeth MAILLARD pouvoir à Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC pouvoir à Johann SPITZ, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Michel PAILLEY pouvoir à Dominique SIX, Nicolas ROBIN pouvoir à Aurore NADAL, Mélina TACHE pouvoir à Nicolas VIDEAU, Florence VILLES pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, François BONNET, Thierry DEVAUTOUR, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Guillaume JUIN, Marcel MOINARD, Agnès RONDEAU.

Titulaires absents excusés :

Elsa FORTAGE, Sébastien MATHIEU.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 10 NOVEMBRE 2025

GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE - CESSIION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER 7/9 RUE DE L'ANCIEN MUSÉE AUPRÈS DE LA VILLE DE NIORT

Monsieur **Claude BOISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1311-13, L 2241-1, L 5211-2 ;

Vu le Décret n°55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière, notamment ses articles 5 à 7 ;

Vu l'acte de propriété de la parcelle cadastrée BP 0082 et BP 0085, sise 7-9 rue de l'Ancien Musée, à Niort ;

Vu la délibération de la Ville de Niort du 3 novembre 2025, portant approbation de l'acquisition de la parcelle cadastrée BP 0082 et BP 0085 en partie ;

Vu le courrier, en date du 28 octobre 2025, de demande d'acquisition de la parcelle cadastrée BP 0082 et BP 0085 en partie, signé par le Maire au nom de la Ville de Niort ;

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat du 4 février 2025 fixant la valeur vénale du bâti situé sur les parcelles cadastrées BP0082 et BP0085.

La Communauté d'Agglomération du Niortais est propriétaire depuis le 4 mars 2024 d'un ensemble immobilier, acquis auprès du SIEDS pour un montant de 2 000 000 € pour une surface bâtie de 3 470 m².

Cet ensemble est composé de plusieurs bâtiments indépendants les uns des autres et d'un parking, situé à Niort aux adresses suivantes :

- 6, 8, 12, 14, 16 Grande rue Notre Dame,
- 74, 76, 78 rue Saint Jean
- 7, 9 rue de l'Ancien Musée.

L'un des bâtiments, cadastré BP 0082 et BP 0085 sis 7-9 rue de l'Ancien Musée, jouxte les locaux propriété de la Ville de Niort, affectés à la Direction de la sécurité, de la tranquillité publiques et de la prévention de la délinquance. Cette direction est en cours de recrutement d'agents afin de pouvoir mettre en place un allongement des horaires de permanence de son personnel de terrain affecté à la police municipale. A ce titre, la Ville de Niort souhaite disposer de nouveaux locaux pour l'exercice de ces missions.

Dans ce contexte, par courrier en date du 28 octobre 2025, adressé au ~~Président de la Communauté~~ d'Agglomération du Niortais, la Ville de Niort a exprimé le souhait d'acquérir le bâtiment situé au 7-9 rue de l'Ancien Musée, et sa cour arrière, le tout figurant au cadastre sous la référence BP 0082 et BP 0085 en partie, selon le plan joint en annexe de la délibération.

En cohérence avec l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (Domaines) ci-annexé, il est proposé que la cession s'effectue au prix de 634 140 € prix payable pour partie comptant à concurrence de la somme de 126 828€ et pour le surplus à terme selon l'échéancier suivant :

- 15 décembre 2026 : 126 828 €
- 15 décembre 2027 : 126 828 €
- 15 décembre 2028 : 126 828 €
- 15 décembre 2029 : 126 828 €

Les frais d'acte en sus sont à la charge de l'acquéreur. L'acte à régulariser sera pris en la forme administrative avec publication au fichier immobilier. Une copie de l'acte publié et enregistré par le service de la publicité foncière sera notifiée au vendeur.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la cession à la Ville de Niort d'un bien figurant au cadastre sous la référence BP 0082 et BP 0085 en partie, au prix de 634 140 €, à raison de 126 828 € par an, imputé sur le budget 2025 s'agissant du premier versement, ainsi que la constitution de servitudes nécessaires compte tenu de la configuration des lieux ;
- Autorise M. Jérôme BALOGE, en sa qualité de Président à recevoir et à authentifier l'acte de cession et de constitution de servitudes, en la forme administrative, en vue de sa publication au fichier immobilier ;
- Autorise le Vice-Président délégué à représenter la Communauté d'Agglomération du Niortais à l'acte de vente et de constitution de servitude et le signer, reçu et authentifié par M. Jérôme BALOGE, en la forme administrative.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Claude BOISSON

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué